

## Déclaration du Président du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité se déclare préoccupé par la poursuite des affrontements entre groupes armés, en particulier autour de Bambari, préfecture de la Ouaka, et, plus récemment, à Bakouma, préfecture du Mbomou, qui ont causé de lourdes pertes civiles et d'importants déplacements de population.

Le Conseil déplore toutes les attaques dirigées contre des civils, les violations des droits de l'homme et autres atteintes généralisées à ces droits, ainsi que le pillage des locaux humanitaires. Il est profondément préoccupé par la situation humanitaire dans le pays, notamment celle des réfugiés et des personnes déplacées, près de la moitié des quelque 4,6 millions de Centrafricains ayant actuellement besoin d'aide humanitaire.

Le Conseil condamne vigoureusement les actes de violence perpétrés par des groupes armés ainsi que les tentatives de ces derniers visant à prendre par la force le contrôle de territoires et des ressources, et engage instamment tous ces groupes, en particulier le Front patriotique pour la Renaissance de la Centrafrique (FPRC) et l'Union pour la paix en Centrafrique (UPC), à mettre fin immédiatement à toutes les violences et à honorer sans aucune réserve leur engagement en faveur du désarmement, de la démobilisation, du rapatriement et de la réintégration (DDRR).

Le Conseil renouvelle son soutien au Président Touadera et salue le rôle important que joue ce dernier en vue de la stabilisation du pays, de la promotion de la paix et de la réconciliation, de la mise en œuvre du programme de désarmement, du développement à long terme et du renforcement des capacités des institutions de l'État et de la fourniture des services essentiels, avec l'appui des partenaires régionaux et internationaux. Il se félicite également des efforts déployés par le Président Touadera pour faire progresser le dialogue non sélectif avec les groupes armés sur les principes de DDRR.

Le Conseil de sécurité renouvelle également son soutien au Représentant spécial du Secrétaire général, Parfait Onanga-Anyanga, et à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) dans l'exécution de son mandat à l'appui des autorités centrafricaines, notamment par l'adoption d'une position active et ferme envers les groupes armés.

Le Conseil rappelle les principes de réconciliation nationale et de réforme adoptés lors du Forum de Bangui en mai 2015 et énoncés dans le Pacte républicain pour la paix, la réconciliation nationale et la reconstruction en République centrafricaine, ainsi que dans les accords portant sur les principes de désarmement, démobilisation, rapatriement et réintégration, la justice et la réconciliation et la réforme du secteur de la sécurité.

Le Conseil rappelle également qu'il est urgent et impératif de dénoncer et de traduire en justice les responsables de violations du droit international humanitaire, de violations des droits de l'homme et autres atteintes portées à ceux-ci, y compris la violence sexuelle et sexiste. Il rappelle en outre le ferme rejet de l'impunité manifesté par le peuple centrafricain lors du Forum de Bangui et de ses consultations préparatoires.

Le Conseil se félicite des progrès accomplis dans l'établissement de la Cour pénale spéciale et appelle à sa mise en place rapide.

Le Conseil reconnaît l'initiative africaine pour un accord de paix et de réconciliation entre le Gouvernement et tous les groupes armés en République centrafricaine, laquelle, en venant appuyer les efforts du Président Touadéra, vise à promouvoir de manière durable la réconciliation et une gouvernance inclusive dans le pays, sur le fondement des conclusions et recommandations du Forum de Bangui. Il se félicite de l'engagement pris par l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine (UA), la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et d'autres partenaires régionaux à agir de concert pour assurer le succès du processus de paix et de réconciliation en République centrafricaine.

Le Conseil encourage les États Membres à verser les contributions annoncées à la conférence internationale de Bruxelles (17 novembre 2016) et à la conférence sur la solidarité africaine tenue à Addis-Abeba (1<sup>er</sup> février 2017), à l'appui de la mise en œuvre des objectifs prioritaires du pays en matière de consolidation de la paix, énoncés dans la stratégie nationale de relèvement et de consolidation de la paix, et souligne dans ce contexte le rôle précieux que joue la Commission de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies en fournissant des conseils stratégiques, en favorisant une action plus cohérente, coordonnée et intégrée en la matière et en veillant à l'exécution des engagements exprimés dans le cadre de responsabilité mutuelle.

Le Conseil rappelle la politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne l'exploitation et les atteintes sexuelles, ainsi que les résolutions adoptées par elle à ce sujet, et demande instamment à toutes les forces ne relevant pas des Nations Unies, mais agissant sous mandat du Conseil de sécurité, de prendre les mesures voulues pour prévenir et combattre l'impunité en cas d'exploitation sexuelle et d'abus sexuels de la part des membres de leur personnel.